

**Objet : Appel à candidature pour les établissements scolaires - Circulaire
« Expérimenter au service de la réussite des élèves de 3^{ème} professionnelle ».**

Réseaux : tous

Niveaux et services : secondaire / ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2011-2012

- A Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française chargée de l'enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires de l'enseignement officiel subventionné ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales
- Aux Associations de Parents
- Aux Membres des services d'Inspection de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du Service général de l'Inspection

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Destinataire</u>	Directions des établissements		
<u>Emetteur</u>	Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale Contact : Patrick Beudelot – Tél. : 02/801 78 82 Patrick.beudelot@gov.cfwb.be		
<u>Gestionnaire</u>	Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale Contact : Patrick Beudelot – Tél. : 02/801 78 82 Patrick.beudelot@gov.cfwb.be		
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		
<u>Annexe</u>	1 annexe date limite d'envoi : 31 mai 2012		

Nombre de pages : 7 - annexe : 1

Mots clés : 2^{ème} degré professionnel – expérimentation - réussite

Objet : Expérimenter au service de la réussite des élèves de 3^e professionnelle

1. Philosophie du projet

Le 2^e degré professionnel – et particulièrement les 3^e années - constitue un moment charnière dans la scolarité des élèves. Souvent se retrouvent en 3^e année professionnelle des élèves qui attendent ce moment depuis longtemps (notamment les jeunes qui ont fait le parcours du 1^{er} degré différencié) mélangés avec des jeunes qui ont reçu un CE1D restrictif, ouvrant seulement la porte de l'enseignement professionnel ou de l'alternance. Ce public hétérogène est loin d'être facile à appréhender pour les équipes enseignantes. Les chiffres les plus récents montrent que seul un gros tiers d'entre eux finira avec fruit l'enseignement professionnel, CESS à la clé. Les autres n'iront pas au bout du processus et se présenteront donc sur le marché de l'emploi très déforçés par rapport aux exigences demandées.

Il est donc important de construire ensemble des dispositifs qui améliorent la réussite de ces élèves, en maintenant les exigences de formation, voire en les augmentant. Ce défi ne peut être relevé qu'en s'appuyant sur l'expertise des établissements scolaires qui travaillent avec ces publics, dans un processus structuré d'échange de bonnes pratiques et d'évaluation de la transférabilité de celles-ci.

La philosophie du projet consiste donc bien à partir du vécu et des observations réalisées par les écoles (en partant d'un échantillon représentatif) et d'évaluer les résultats d'expériences menées dans des « projets pilotes ». La durée prévue de l'expérimentation est de deux années scolaires, à savoir 2012-2013 et 2013-2014. Les modifications réglementaires n'interviendront qu'à l'issue de ce processus – sauf si des éléments convergents émergent déjà à l'issue de la 1^e année - et auront été validées sur base d'indicateurs mesurables. Il est donc essentiel pour la validité de ce schéma qu'un maximum d'écoles se déclare candidates pour travailler dans les axes détaillés au point 2.

2. Objectifs et thématiques

Les objectifs prioritaires sont au nombre de 3 :

* **Réduire significativement le taux d'échec** → résultat attendu : la certification de 60 % des élèves ayant fréquenté la 3^e professionnelle à l'horizon 2018 (effet cumulé avec la CPU).

* **Améliorer le rapport à l'école et à l'apprentissage** → résultat attendu : diminution de l'absentéisme de 20 % à l'horizon 2018.

* **Augmenter le nombre d'élèves fréquentant le 3^e degré professionnel** → résultat attendu : augmentation de 15 % d'élèves fréquentant le 3^e degré professionnel à l'horizon 2018

Les thématiques dans lesquelles les écoles peuvent déposer un projet sont les suivantes :

A. Parcours orientant

Force est de constater que les élèves qui font des choix d'option précipités, peu ou pas réfléchis, influencés... sont très nombreux, pour une série de raisons (pas de projet scolaire, attestation d'études tardives, manque de place, absence totale de goût pour le monde technique...). Or cette « mauvaise » orientation va dans un

nombre important de cas déclencher les comportements inadéquats qui sont sources d'échec scolaire (dont le plus important est évidemment l'absentéisme et le décrochage). Les écoles intéressées par cette thématique sont donc invitées à rentrer un projet qui peut porter notamment sur des grilles à double choix sur l'année scolaire, sur des échanges entre écoles pour mieux orienter, sur des passerelles à faire avec le 1^{er} degré, sur une période fixée en début d'année pour faire le tour des options de l'école, sur des temps en dehors de l'école.... Cette thématique implique l'implication dans le projet de l'agent PMS présent dans l'école.

B. L'organisation de l'école

Les contraintes externes - grilles horaires, normes d'atelier, découpage de la formation, contenus des programmes et internes – taille et disponibilité des ateliers, horaires des enseignants, culture d'école – amènent parfois à des choix pédagogiques peu calqués sur les réels besoins de l'élève. Dire cela ne constitue pas un jugement de valeur et ne signifie pas qu'il faille tout jeter aux orties. Par contre, il existe peut-être d'autres façons d'envisager la formation, qui permettraient à l'élève de se sentir plus respecté et l'amènerait à intégrer les contraintes de sa nouvelle vie de manière moins frontale. Les écoles souhaitant s'inscrire dans cette thématique pourront tester, dans des limites définies, d'autres rythmes d'apprentissage, d'autres découpages de la semaine, qui auront été concertées au sein des équipes pédagogiques. Toute dérogation aux textes légistiques devront être dûment approuvées par le comité de sélection, en fonction des objectifs poursuivis par l'expérience.

C. Les facteurs de motivation

Les écoles qualifiantes se trouvent quotidiennement confrontées à des élèves pour lesquels la motivation intrinsèque paraît très faible, voire inexistante. Des solutions alternatives doivent être trouvées, en s'appuyant sur des expériences déjà menées et en expérimentant dans certaines matières. Il paraît important de construire avec les équipes de terrain des outils, de réfléchir à des pratiques innovantes, de développer des projets axés sur la motivation. On pourrait par exemple concevoir l'apprentissage en 3^e professionnelle comme une série de « défis », permettant une meilleure intégration des différents cours. L'évaluation pourrait également être pensée sur base d'un diagnostic initial (tests), qui permettrait de voir les progrès enregistrés sur une année. L'assiduité des élèves pourrait également être valorisée, dans des systèmes à imaginer.

3. Encadrement

Les écoles participant à l'expérimentation bénéficieront d'un double encadrement :

- Les réseaux d'enseignement et l'IFC seront sollicités pour mettre des ressources à disposition du projet. Ainsi, des réunions régulières entre porteurs de projet par école pourront être organisées afin que les échanges d'information soient multiples et que les questionnements des équipes de terrain soient relayés vers le Comité d'accompagnement.
- Une équipe de chercheurs suivra de manière rapprochée les dispositifs mis au point par les écoles. Leur rôle sera de mettre au point les grilles d'analyse permettant la récolte des données les plus utiles dans le cadre de l'expérimentation et de renvoyer aux équipes les observations réalisées en cours d'année. Par ailleurs, ils seront chargés d'établir un rapport intermédiaire à l'issue de l'année 2012-2013 et un rapport final à l'issue de l'année 2013-2014.

Aucun moyen supplémentaire ne sera affecté aux écoles participant au projet. Par contre, il est envisagé – dans le même esprit que dans la réforme de la certification par unités (CPU) – de réinjecter à terme les « bénéfiques » de l'amélioration du taux de réussite.

Plutôt que de financer des élèves qui redoublent, le Gouvernement pourrait recycler les économies dans l'amélioration de l'encadrement (par exemple sur les éducateurs, les professeurs de pratique professionnelle...). De telle sorte, on peut créer un effet boule de neige positif, dès le moment où un maximum d'établissements scolaires se placent dans cette philosophie de la réussite.

4. Conditions de participation

Par thématique (parcours orientant, organisation, motivation), **15 écoles** maximum seront retenues, afin de permettre à la fois des échanges de qualité entre participants et un traitement gérable des données par les chercheurs. Les écoles seront sélectionnées sur base d'un projet qui aura été largement concerté au sein de l'équipe éducative concernée (voir document en annexe 1) et qui devra détailler :

- les renseignements généraux de l'établissement
- l'identité du responsable du projet (distinct du chef d'établissement)
- la thématique dans laquelle l'école s'inscrit et les motivations de s'inscrire dans cette thématique (par rapport au projet d'établissement notamment)
- le nombre d'élèves et de classes concernées
- un diagnostic de la situation actuelle et une description des mesures conçues par l'équipe enseignante concernée (y compris les éducateurs) 2 pages maximum).

Un comité de sélection dûment composé des services de la DGEO, de l'Inspection et des représentants de la Ministre de l'enseignement obligatoire et de la promotion sociale jugera de la pertinence du dossier par rapport aux finalités de l'expérience et sélectionnera – si nécessaire – les écoles retenues.

Chaque école participante s'engage sur les points suivants :

- Fonctionner durant 2 années scolaires consécutives sur base du dossier accepté et des adaptations qui interviendraient après la 1^e année.
- Envoyer un représentant (responsable du projet) aux rencontres inter-écoles animées par le conseiller pédagogique désigné en ce sens
- Transmettre les données demandées par l'équipe de recherche (avec garantie de confidentialité et d'anonymat des écoles)

Conscient des difficultés inhérentes à l'inscription des élèves, aux compositions des groupes classes et à la mise en place de l'organisation générale, **il n'est pas demandé de démarrer au 1^{er} septembre le nouveau dispositif**. Chaque école jugera selon ses spécificités le moment le plus opportun. Le 15 octobre semble une date maximale raisonnable pour rentrer dans les actions innovantes prévues dans le projet.

5. Planning

- 16 avril 2012: envoi de la circulaire d'informations
- 1^e quinzaine de mai (7 mai, 9 mai, 10 mai, 11 mai et 14 mai) : rencontres d'informations décentralisées avec les chefs d'établissement (voir ci-dessous)
- 31 mai 2012: clôture de l'appel à projets
- 15 juin 2012 : information aux écoles des projets sélectionnés
- Septembre 2012 : 1^{ère} réunion par thématique (école + conseiller + chercheur)

- Juin 2013 : rapport intermédiaire
- Septembre 2013 : lancement de la 2^e année avec présentation du rapport
- Juin 2014 : rapport final
- 1^{er} trimestre 2014-2015 : présentation du rapport à l'ensemble des écoles + propositions de modifications réglementaires

Les chefs d'établissements auront certainement pris connaissance de la circulaire n° 3959 du 30 mars dernier, par laquelle Madame Herphelin, Directrice générale adjoint, les invitait à participer à une réunion d'informations et d'échanges, dans la région ou province du siège de leur établissement.

Figurait dans la liste des points abordés lors de ces réunions la présentation, par mon collaborateur Monsieur Patrick Beaudelot, du projet « **rénovation du 2^{ème} degré professionnel à travers l'innovation en école** », qui fait l'objet de la présente circulaire.

Voici pour mémoire le calendrier des ces réunions :

Région de Bruxelles-Capitale Lundi 7 mai 2012 de 13h30 à 16h30 Accueil à 13h00.	ULB - <i>Forum E</i> - Campus de la Plaine 4, Boulevard du Triomphe - 1050 BRUXELLES
Provinces de Namur et du Brabant wallon Mercredi 9 mai 2012 de 13h30 à 16h30 Accueil à 13h00.	Haute École de Namur - <i>Salle polyvalente</i> 3, Place du Couvent - 5020 CHAMPION
Province de Liège Jeudi 10 mai 2011 de 9h30 à 12h30 Accueil à 9h00.	Haute École de la Province de Liège Léon-Eli Troclet - <i>Grand Amphithéâtre</i> 6, Avenue Montesquieu - 4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE
Province du Luxembourg Vendredi 11 mai 2012 de 9h30 à 12h30 Accueil à 9h00.	Haute École de la C.F. du Luxembourg Schuman - <i>Auditoire 2</i> 64, Rue de la Cité - 6800 LIBRAMONT
Province de Hainaut Lundi 14 mai 2012 de 9h30 à 12h30 Accueil à 9h00.	UMH - <i>Auditoire Gutenberg</i> 17, Place Warocqué - 7000 MONS

Ce projet me paraît réellement porteur d'une amélioration significative de l'enseignement professionnel, particulièrement au sein du 2^e degré.

Il s'appuie sur l'expertise incontestable des équipes œuvrant dans nos écoles et veut capitaliser les procédés efficaces en vue de l'amélioration de la réussite scolaire. Il doit permettre, à terme, les réformes structurelles et/ou pédagogiques qui apparaîtront utiles, sur base de l'analyse des pratiques ancrées dans la réalité.

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement de Promotion sociale

3.2. Diagnostic complet des difficultés spécifiques à l'établissement

3.3. Choix de la thématique (orientation – organisation – Motivation) et exposé des mesures que l'école souhaite expérimenter :

3.4. Nom du responsable du projet au sein de l'école :

Courriel :

Noms des autres personnes de l'équipe impliquées :

-
-
-
-
-
-

5. Date, nom et signature du chef d'établissement